

Ville du Chesnay-Rocquencourt

CDQ DUTARTRE

Compte rendu de la réunion du 26 mars 2025

PRÉSENTS :

Représentants des Chesnay-Courtois :

Chantal Martin-Renout, Marie-France Jovard, Jean-Pierre Chotard, Patrice de Clinchamps, Bruno Patard de la Vieuville, Domenico Basanisi, Sophie Guth

Représentant des élus :

Claude Jorio, Christophe Konsdorff

Absents : Mme Bilger (excusée), Mme Thenaud, Mr Bosc (excusé), Mr Lafourcade, Mr Agaësse (excusé).

Avec la présence de José Vazquez, chef de cabinet du maire.

1) Point Géothermie (présentation de JP Chotard)

a) Les travaux avancent selon le planning prévu

b) Les chaudières mobiles, qui seront retirées fin octobre, sont en route. Des nuisances sonores font l'objet de réclamations des résidents. Le problème est dans les mains d'ENGIE, qui doit proposer et mettre en œuvre très rapidement des solutions de réduction du bruit.

Ville du Chesnay-Rocquencourt

CDQ DUTARTRE

Compte rendu de la réunion du 26 mars 2025

c) Le système sera pleinement opérationnel au 1^{er} mai 2026.

2) Points sur les projets relatifs à l'urbanisme :

- a) La charte architecturale : son objet est de venir compléter (sans caractère réglementaire) les règles d'urbanisme afin d'orienter les futurs projets de construction dans un esprit de créer une harmonie dans la ville. C'est le fruit d'un travail de consultations, qui délivre des conseils et des recommandations visant à préserver l'identité architecturale de la ville. Elle permet également au service de l'urbanisme d'offrir des éléments de réflexions aux architectes.
- b) Trois sujets (objets de trois délibérations en conseil municipal le 19 mars dernier) seront abordés au cours d'une réunion publique qui se tiendra au TNF le 10 avril prochain, à partir de 19h30 :
- La révision du PLU (à 19h30).
 - Le lancement de la consultation sur le projet de la ZAC Voluceau sur le site de l'INRIA (à 20h30).
 - Le lancement de la consultation sur le projet d'aménagement de l'îlot Le Nôtre (à 21h30).

La crainte de voir se construire des grandes barres d'immeubles a été évoquée.

Ce n'est pas l'objectif de l'équipe municipale, il s'agit au contraire de faire avancer des projets harmonieux, en phase avec le contenu de la charte évoquée au point a). Ce point soulevé montre bien toute l'importance des consultations publiques, et de la participation citoyenne au projet d'urbanisme. La collaboration avec les habitants du quartier est vivement encouragée par l'équipe municipale.

Ville du Chesnay-Rocquencourt

CDQ DUTARTRE

Compte rendu de la réunion du 26 mars 2025

3) Travaux

- a) Stade Michaud : du retard a été pris en raison des résultats non satisfaisants des consultations des entreprises (par souci d'obtenir le prix le plus avantageux pour la commune, et du contrôle des dépenses publiques). Les travaux débuteront en juin et se dérouleront sur une période de 12 mois. Ils concernent la rénovation des tribunes et des vestiaires et l'installation d'une buvette.

La piste d'athlétisme sera également rénovée. La longueur non conforme de cette dernière ne permet pas une homologation par la fédération française d'athlétisme. Il n'est pas possible, pour une question d'espace, de pouvoir l'agrandir.

- b) Projet de la place Simard : les travaux de construction de logements entre les rues Poupinet et Chapelier (SEQENS) ont été retardés et démarreront en milieu d'année. Malheureusement la circulation des camions sera toujours effective lors de la rentrée des classes. Un complexe de 30 logements sera réalisé de l'autre côté de la rue Poupinet.

4) Sujets divers d'aménagement

- a) Projet ALDI : une procédure judiciaire est en cours entre le propriétaire et ALDI, mettant un frein à ce projet.
- b) Les bancs de l'avenue Dutartre seront changés avant la fin du mois d'avril. Ils seront démontables en raison des diverses manifestations qui se tiennent à cet endroit. Certains bancs ont été endommagés par la société Engie (par les travaux de géothermie). Une demande de dédommagement sera faite en ce sens. La demande de la pose d'un banc au carrefour de la rue de la Celle a été satisfaite. Cependant il serait placé trop près d'un mur. Cet état de fait sera porté auprès de la voirie pour tenter de trouver une solution (mais cela ne semble pas évident).

Ville du Chesnay-Rocquencourt

CDQ DUTARTRE

Compte rendu de la réunion du 26 mars 2025

- c) La demande d'une mise en place de miroir (pour la circulation) rue des deux cousins a été rejeté pour des raisons d'efficacité, voire de sécurité.
- d) Aménagement du carrefour Dutartre-La Bourdonnais : demande de mise en place d'une bande de bitume.
- e) Une demande pour la création d'un parc canin a été réitérée. Suite à l'expérimentation du parc Aubert, cela n'est pas encore d'actualité.

5) Sujets des mobilités et de propreté

- a) Stationnement de 2 jours : c'est une règle de longue date de la municipalité dont c'est la prérogative. Dans les faits cette règle est plutôt dissuasive et la police ne verbalise pas. Il faudrait pour cela que le véhicule présente une gêne pour la circulation.
- b) Expérimentation des trottinettes : fusion de la société Tier et de la société Dott afin d'obtenir un service mieux adapté pour la ville, tant au niveau du parc que de l'optimisation de ce dernier. Cela fonctionne de façon satisfaisante. Le périmètre d'utilisation s'étend aux villes de la Celle-Saint-Cloud et de Vaucresson (Versailles ne peut accueillir ces équipements).
- c) Circulation à contresens des vélos rue Ribot : le code de la route stipule que lorsqu'une rue à sens unique est limitée à 30 km/h, les vélos sont de plein droit autorisés à circuler à contre-sens. Le marquage au sol, non obligatoire, a été décidé par la ville pour renforcer la sécurité de tous. Le marquage étant apposé côté stationnement des voitures, la possibilité de l'inverser va être soumise à l'étude.
- d) Etat de propreté de la rue de Versailles : le marquage au pochoir d'une signalétique du type 'ne pas jeter son mégot, ici commence la Seine', ou pour inciter les propriétaires de chiens à les faire uriner dans le caniveau, a été évoqué.

Ville du Chesnay-Rocquencourt

CDQ DUTARTRE

Compte rendu de la réunion du 26 mars 2025

6) Autres Sujets

- e) Consommation d'eau par les forains place du marché : s'agit-il d'eau grise ou d'eau potable ? à vérifier. Inciter le placier à limiter la consommation.
- f) Perruches : il a été établi que la population de perruches ne représentait pas une menace pour les autres espèces de passereaux. Cet état de fait, établi par la LPO, a été confirmé par une vétérinaire présente lors du CDQ.